

Les conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) exerçant à titre privé en Suisse et leur importance sur le marché de la formation et du travail en 2030

Le texte qui suit décrit sommairement l'histoire de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) en Suisse et le rôle important qu'y ont joué les conseillers privés indépendants avant que la Confédération et surtout les cantons ne changent de système, sans y associer le secteur privé.

Contenu

A. Les points clés	Page 2
B. Représentation exemplaire	Page 3
1. Le rôle inestimable des privés dans le développement de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)	Page 3
2. L'exemple illustratif de S&B Institut de Bülach	Page 4
3. Le changement de système fatal, ou du partenariat public-privé au monopole d'État de fait	Page 5
4. Pourquoi l'orientation professionnelle universitaire et de carrière privée est-elle importante pour l'orientation professionnelle à l'échelle nationale ?	Page 6
5. Conclusion	Page 7

Laufbahnswiss: l'association professionnelle des conseillers privés d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Février 2025

A. Les points clés :

- **Dès le début de l'OPUC, des privés étaient déjà engagés.** Ils ont donné et donnent encore aujourd'hui des impulsions pour le développement de l'orientation professionnelle suisse. Dans les années 80, ils ont fondé l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière moderne et globale et se sont regroupés dans l'association professionnelle ffbb (Association professionnelle de conseillers et conseillères en orientation indépendants) avec leurs propres normes éthiques. Aujourd'hui cette association est organisée sous le nom de laufbahnswiss.ch.
- **La collaboration entre les OPUC publiques et privées a toujours été coopérative et souhaitée.** L'association commune a formé l'ASOSP (Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle) qui était structurée de manière démocratique. Tous les membres étaient activement impliqués. Les supports pédagogiques, les formations, les directions de projets et les travaux des privés étaient recommandés, voire récompensés par les autorités publiques. Voir les détails au **point B**, Représentation exemplaire.
- **À partir de 2003 et avec l'introduction de la nouvelle LFPr en 2004, les cantons ont pris la responsabilité de la mise en œuvre de l'orientation professionnelle** et ont fondé, sur la base des statuts de 2003, la CDOPU (Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière), l'actuelle CS-OPUC. Une première révision a eu lieu en 2012, après la création en 2008 du Centre suisse de services Formation professionnelle /orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), afin de reprendre les anciennes tâches de l'ASOSP, à savoir l'information et la documentation, ainsi que la formation continue des conseillers d'orientation.
- **Changement de système fatal.** Avec la création du CSFO en 2008 et la reprise des tâches de l'ASOSP, celle-ci avait perdu son importance économique et a été dissoute en 2011 après 100 ans d'existence. Il ne restait plus que les professionnels privés et publics qui avaient perdu leur association faitière. Malheureusement, les fonctionnaires dirigeants de la Confédération et des cantons ainsi que les associations professionnelles n'ont pas réussi à maintenir l'ASOSP en tant qu'association professionnelle faitière de tous les conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- **En 2013, profunda-suisse a été fondé** avec l'idée de redonner un toit commun aux professionnels de l'OPUC publique et privée. De nombreuses OPUC privées ainsi que Laufbahnswiss en sont devenus membres. Très vite, il est apparu que profunda-suisse ne défendait pas les intérêts des privés, si bien que Laufbahnswiss a résilié son adhésion à profunda-suisse en 2018.
- **Les privés ont eu de plus en plus de mal à collaborer** avec le CSFO et la CDOPU. Au cours des premières années, ils figuraient encore sur le site web du CSFO en tant que partenaires officiels. À partir de 2013, ils ont été supprimés du site sans explication et la coopération est devenue successivement plus difficile, voire impossible.
- **À partir de 2018, le CS-OPUC a de plus en plus marginalisé les privés en se fondant sur l'article de loi 49 de la LFPr.** Plus le temps passait, plus il devenait visible que la CDOPU et profunda-suisse aspiraient à un monopole d'État.
- **En 2022, cette évolution a connu un premier point culminant avec la résiliation de contrats de coopération de longue date,** comme ceux conclus avec le partenaire privé S&B Institut, largement reconnu par les milieux spécialisés et engagé dans toute la Suisse (présenté ci-dessous à titre d'exemple illustratif).
- **La CDOPU et le SEFRI refusent de collaborer,** les privés ont été exclus tant du projet viamía que de la stratégie Formation professionnelle 2030. Leurs supports pédagogiques développés dans le cadre de la recherche appliquée en formation professionnelle et l'orientation professionnelle les expériences qu'ils ont acquises avec les jeunes et les adultes n'ont pas été pris en compte.
- **Le point d'orgue provisoire est le projet viamía,** dans le cadre duquel l'OPUC publique fait la promotion de la consultation gratuite pour les plus de 40 ans par le biais d'une campagne à l'échelle nationale, attirant surtout une clientèle qualifiée et aisée. Elle prive ainsi les privés d'un groupe cible important.
- **Laufbahnswiss soutient l'initiative parl. 23.405 et Motion 23.4347 "Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés",** pour stopper cette dynamique de monopolisation étatique. Le service public a besoin d'une définition uniforme.
- **Il faut viser une collaboration réciproque et fructueuse** entre les prestataires privés et publics, reconnus de manière équivalente et expérimentés dans l'intérêt de la population. L'article de loi modifié par l'initiative mentionnée pose les bases pour y parvenir et renforce l'orientation professionnelle OPUC à l'échelle nationale.

B. Représentation exemplaire

1 Le rôle inestimable des privés dans le développement de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)

L'histoire de l'orientation professionnelle a commencé dans la seconde moitié du 19e siècle, alors que de nombreux apprentissages dans le secteur industriel existaient déjà, mais qu'il n'y avait pas encore de législation régissant ces formations. Des particuliers, souvent des ecclésiastiques, ont donc lancé des "patronages d'apprentis" pour protéger les apprentis et ont ainsi entamé la **première phase** de l'histoire de l'orientation professionnelle. Ces initiatives ont toujours vu le jour en Suisse alémanique avant de s'étendre, au fil des années, à la Suisse romande et au Tessin. Une situation qui perdure encore aujourd'hui et qui s'explique sans doute par le fait que la formation professionnelle n'est pas ancrée dans la même mesure en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Ces **patronages d'apprentissage** devaient garantir aux jeunes, notamment ceux issus des classes sociales inférieures, une bonne formation ainsi qu'une embauche et un emploi ultérieurs.

Au fil du temps, cette initiative privée a donné naissance à tout un réseau de patronages d'apprentis, que l'on peut qualifier de véritables précurseurs de l'orientation professionnelle. Avec l'apparition des premières lois cantonales sur la formation professionnelle, qui régissaient la protection des apprentis et les conditions de formation, et de la première loi suisse sur la formation professionnelle (1930), l'activité des patronages d'apprentis s'est orientée vers un service de placement en apprentissage. En d'autres termes, au cours de cette **deuxième phase**, les "conseillers et conseillères" s'occupaient de plus en plus de l'équilibre entre l'offre et la demande. **Ils ont soutenu les jeunes dans leur recherche d'une place d'apprentissage et les entreprises dans le recrutement de leur relève.** Au cours de cette deuxième phase également, ce sont principalement des particuliers qui ont géré les parrainages d'apprentis.

L'apprentissage a connu un grand essor après la Seconde Guerre mondiale. La demande de prestations de conseil augmentant, raison pour laquelle le canton de Zurich (1922), puis d'autres cantons, ont mis en place des centres de conseil publics. Durant cette **phase de bonne coexistence**, les centres de conseil privés et publics assuraient une offre d'orientation professionnelle équilibrée pour les jeunes et leurs parents.

L'évolution du monde du travail et l'éventail de plus en plus large des possibilités de formation pour les jeunes ont incité, dans les années soixante, les centres de conseil à mettre davantage l'accent sur la transition entre l'école obligatoire et l'apprentissage professionnel. Cette **troisième phase** a vu naître **une préparation structurée au choix professionnel**, à la conception de laquelle les conseillères et conseillers privés ont contribué de façon déterminante. Au sein de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP)¹, créée en 1966, les centres de conseil privés et publics collaboraient en toute simplicité au sein des associations professionnelles. Parallèlement, les objectifs de leur activité ont évolué : l'accent n'était plus mis sur le fait de « conseiller » les jeunes dans leur recherche d'une place d'apprentissage, mais de les rendre capables de prendre une décision autonome quant au choix de leur profession.

Enfin, au cours de la **quatrième phase**, à partir de 1985, l'orientation professionnelle ne s'est plus seulement concentrée sur les jeunes, mais aussi de plus en plus sur les adultes. Une fois encore, les conseillers et conseillères d'orientation privés ont été parmi les premiers à répondre à la **demande croissante de prestations de conseil pour les adultes**. Dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle de 2002, toujours en vigueur aujourd'hui, l'ASOSP a perdu de plus en plus d'importance. Parallèlement, la Confédération s'est largement retirée de l'orientation professionnelle. **Les cantons, avec la CDIP et la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), ont pris la responsabilité** et créé en 2008 le Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO, coupant ainsi l'herbe sous le pied de l'ancienne Association suisse pour l'orientation scolaire professionnelle (ASOSP). Elle s'est dissoute en 2011, les spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) publique et privée ayant une formation équivalente et qualifiée ayant perdu leur point d'attache. **Il est évident que les responsables de l'époque ont sous-estimé les conséquences de la dissolution de l'association faitière ASOSP².** L'association qui lui a succédé, profunda-suisse, est devenue de plus en plus le porte-parole unilatéral de la CDOPU et donc de l'administration, ce qui a eu pour conséquence qu'en 2021, les OPUC privées se sont finalement organisées dans leur propre association professionnelle laufbahnswiss.ch pour défendre leurs intérêts.

Ce bref aperçu historique le montre : **Les OPUC privées ont toujours joué un rôle important dans l'histoire de l'orientation professionnelle.** Elles ont été en premier lieu les pionnières qui ont accueilli les nouvelles tendances et les ont traduites en produits et en offres. Ce sont elles qui ont toujours donné des impulsions qui ont été reprises plus tard par l'orientation professionnelle publique. Et ce sont elles qui ont toujours cherché à collaborer avec le service public d'orientation professionnelle. C'est surtout à l'apogée de l'orientation professionnelle (entre 1970 et 2010 environ) que la répartition simple du travail entre les services d'orientation privés et publics s'est avérée très **productive et a favorisé les performances.**

L'exemple décrit ci-dessous de S&B Institut de Bülach, qui n'est qu'un des nombreux prestataires privés en Suisse, montre de manière saisissante les prestations que des privés ont encore fournies dans un passé récent en faveur de l'orientation professionnelle en Suisse.

2. L'exemple illustratif de S&B Institut de Bülach

Depuis le milieu des années 1970, le conseiller privé en orientation professionnelle, universitaire et de carrière Reinhard Schmid s'est établi avec son entreprise individuelle en tant que **concepteur, auteur et éditeur de matériel didactique et d'enseignement renommé**. Dès 1977, l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP) devient un partenaire de coopération et incite Reinhard Schmid à publier ses guides de choix professionnel dans les trois langues nationales. En 1985, il a publié, sous le patronage de l'ASOSP, le premier support pédagogique trilingue "Guide du choix professionnel". Reinhard Schmid a travaillé activement au sein du comité directeur de l'ASOSP et a notamment présidé pendant plusieurs années le groupe spécialisé des conseillers d'orientation professionnelle de Suisse alémanique.

Bien avant que les services publics de conseil ne commencent à s'intéresser à l'orientation professionnelle, Reinhard Schmid a publié en 1987 le **premier livre sur les carrières pour adultes**, intitulé "*Beruflich weiterkommen* trad. La réussite professionnelle ". Ce livre a connu un grand succès et a rapidement été considéré par les spécialistes comme la "bible de l'orientation professionnelle". Le travail sur ce livre a donné naissance à des concepts de séminaires tels que "*Beruflich am Ball bleiben* trad. Rester dans la course professionnellement " et "*Sich selbst und andere führen* trad. Se guider et guider les autres", qui ont été mis en œuvre par de grandes entreprises suisses, mais aussi par les syndicats et même par l'armée, et dont Reinhard Schmid a assuré le suivi. Avec "*Grundausbildung – wie weiter?* trad. Formation de base – comment poursuivre? " (Cahier de l'enseignant) et "*Lehrling – wie weiter?* trad. Apprenti – comment poursuivre ?" (Cahier de l'élève), un premier manuel pour les écoles professionnelles a vu le jour en 1995, qui a été suivi en 2004 par le projet "IntegraProf".

En 1993, l'entreprise individuelle de Reinhard Schmid s'est transformée en société anonyme (*Berufswahlpraxis S&B*) et a reçu en 1999 le nom de "S&B Institut", qui est toujours valable aujourd'hui. Dans les années 1990, le moteur économique suisse a commencé à caler et le nombre de chômeurs a augmenté. L'orientation professionnelle publique ne semblait toutefois pas entreprendre d'action pour s'occuper des chômeurs - ce qui a conduit plus tard à la création des ORP (offices régionaux de placement) et doit être qualifié aujourd'hui encore d'occasion manquée de l'orientation professionnelle. La première institution d'orientation professionnelle à réagir fut à nouveau l'entreprise privée S&B Institut, qui publia des **outils de travail et du matériel pédagogique en trois langues pour les chômeurs** et fut mandatée par la Confédération et différents cantons pour organiser et donner des cours pour les chômeurs. En 2005, Reinhard Schmid a donc été chargé par la Confédération et les cantons de diriger le projet national "**Get Job Now**", lancé pour lutter contre le chômage des jeunes et mis en œuvre en deux langues.

S&B Institut a rarement travaillé seul. Il a toujours accordé une grande importance à l'échange d'expériences avec les praticiens et praticiennes et a organisé de nombreuses journées d'impulsion et de mise en réseau, en partie en coopération avec l'ASOSP et les cantons. Des partenariats avec des institutions telles que L-CH, École et famille S&E, Travail Suisse, l'Union syndicale suisse, l'Union des arts et métiers et l'Union patronale ont permis d'ancrer solidement le travail avec les utilisatrices et les utilisateurs. En collaboration avec la direction de l'éducation du canton de Zurich, Reinhard Schmid a notamment été responsable de la rédaction et du développement technique des informations professionnelles succinctes en une base de données trilingue "InfoProf" sous forme de CD-ROM. Il s'agissait du véritable précurseur de l'actuelle base de données d'information du CSFO (www.orientation.ch), à la création de laquelle S&B Institut a notamment contribué.

Au fil du temps, les premiers outils pédagogiques sur le choix d'une profession et d'une carrière ont donné naissance à un éventail de solutions didactiques. **Le portfolio du choix professionnel pour la préparation systématique au choix professionnel au niveau secondaire I ainsi que le portfolio de carrière de Reinhard Schmid pour les adultes ont reçu plusieurs distinctions nationales et internationales, notamment le très convoité Worlddidac Award**. Les outils didactiques se distinguent par le fait qu'ils ne constituent pas seulement un moyen d'enseignement, mais qu'ils permettent également aux enseignants de devenir des coachs en matière de choix professionnel ou de carrière pour l'activité d'enseignement à réaliser. Pendant des années, les supports pédagogiques ont été et sont utilisés avec succès dans de nombreux cantons pour le choix professionnel ou le choix de carrière des jeunes et des adultes ainsi que dans les institutions d'insertion professionnelle - aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et en partie en Suisse italienne. En 2016, **le portfolio de carrière pour les élèves de l'enseignement secondaire** est venu s'ajouter à la liste, ce qui constitue à nouveau un acte pionnier de l'orientation professionnelle privée. Durant sa période d'activité, Reinhard Schmid a également été l'initiateur des cours de certificat d'études avancées (CAS) des hautes écoles Kaleidos FH et PHThurgau, où il a également été chargé de cours.

Dans ses publications et ses activités, S&B Institut accordait également une grande importance à un accompagnement scientifique fondé. Dès 1978, ses premières publications ont été enregistrées dans leur développement par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) comme de véritables projets de recherche. Reinhard Schmid a toujours travaillé en collaboration avec les groupes cibles et divers spécialistes des écoles, des institutions de formation, etc. Une collaboration scientifique fructueuse a débuté très tôt avec l'Institut universitaire de psychologie appliquée (IAP), avec l'Institut universitaire de pédagogie et de diagnostic spécialisé de l'Université de Zurich (Prof. Gonon), avec la Haute École Fédérale en formation professionnelle (HEFP) ainsi qu'avec l'Université de Berne (Prof. Hirschi), qui cite explicitement le concept S&B dans les compétences en matière de gestion de carrière (CGC) 2023 qui viennent d'être publiées.

Après avoir passé le relais à son fils Simon Schmid et à sa femme Tanja en 2019, Reinhard Schmid continue à apporter son soutien à l'entreprise. 2020-22, www.profolio.ch est le premier support d'apprentissage numérique de Suisse. Plus de 5'000 élèves, enseignants et parents l'utilisent. L'exemple le montre : même avec la numérisation, S&B Institut fait toujours partie des pionniers dans le domaine des moyens pédagogiques de l'orientation professionnelle et de carrière et collabore là aussi avec des institutions nationales et de hautes écoles. S&B Institut est ainsi représenté dans le comité consultatif pour la formation de la FHNW et participe activement à différents groupes de travail suisses d'institutions de formation.

Cet aperçu pourrait donner l'impression que l'histoire de S&B Institut est une pure histoire à succès - ce qui est en grande partie vrai. **Pendant des années, l'institut privé a été une source d'inspiration essentielle pour de nouveaux développements et offres et a fortement marqué la scène suisse de l'orientation professionnelle.** S&B Institut est à ce jour le seul service privé d'orientation professionnelle à proposer depuis des années aux diplômés des deux hautes écoles FHNW et ZHAW des places de formation pour l'expérience pratique jusqu'à l'obtention du diplôme. Nombre de ces stagiaires travaillent aujourd'hui dans le secteur public de l'orientation professionnelle, dans l'intégration professionnelle ou en tant que conseillers et conseillères indépendants. S&B Institut reste également une adresse appréciée pour les projets et les travaux d'études. **À l'instar de nombreux autres prestataires privés, l'Institut S&B subit une pression croissante en raison du changement de système entre la CDIP et le SEFRI décrit ci-dessous, et son existence est gravement menacée.**

3 Le changement de système fatal, ou du partenariat public-privé au monopole d'État de fait

En 2009 encore, Hans Ambühl, alors secrétaire général de la CDIP, écrivait à propos des supports pédagogiques de S&B Institut : **"Le concept S&B est le résultat de décennies de recherche pratique en éducation. Il peut être qualifié d'important pour l'économie nationale et représente une œuvre pionnière de partenariat public-privé dans le domaine de l'éducation"**. Il est difficile d'imaginer que Hans Ambühl saluerait le développement actuel de l'orientation professionnelle publique.

L'éviction des prestataires privés a en fait commencé avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle en 2004. Celle-ci **a attribué de manière définitive la responsabilité de l'orientation professionnelle aux cantons** à la suite d'une discussion approfondie sur la répartition des tâches entre les différents niveaux de l'État. Les cantons ont par la suite assumé cette responsabilité, ce à quoi il n'y a rien à redire - bien au contraire. Ce qui est problématique, en revanche, c'est que les fonctionnaires, la CDOPU en tête, ont associé à l'exercice de cette responsabilité une monopolisation toujours plus forte.

Soyons clairs : être responsable d'une tâche ne signifie pas devoir l'assumer en totalité. Or, c'est précisément ce que les cantons ont fait au plus tard après la création du CSFO et la dissolution de l'ASOSP. **La coexistence entre les prestataires privés et publics a été de plus en plus remplacée par un monopole de fait des cantons.** Les structures existantes de l'orientation professionnelle suisse ont été massivement remaniées au cours des dix dernières années. Les cantons décidaient de leurs organes, notamment de leur conférence spécialisée, la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU). **Depuis 2015 au plus tard, il n'y avait plus de place pour les conseillers et conseillères d'orientation privés au niveau national.**

Dans «la Stratégie pour la formation professionnelle 2030» et «Orientation professionnelle 2030» adoptées à l'époque par la Confédération (SEFRI) et la CDIP (CSRF), les BSLB privés ont été explicitement exclus au motif que « le secteur privé n'est pas mentionné dans la loi de 2004 sur la formation professionnelle de 2004 Art 49. Avec cette interprétation de la loi, la nouvelle génération de responsables de l'éducation nationale a porté le coup de grâce à une coopération fructueuse entre les secteurs privé et public qui durait depuis plus de 100 ans. Depuis lors, le Conseil fédéral et la CDIP ont perturbé les institutions cantonales, ce qui a mis à rude épreuve la coopération existante. Depuis lors, l'existence de l'Institut privé S&B, en tant que seul producteur de médias d'apprentissage disposant d'un réseau national, ainsi que d'autres BSLB privés, ont été massivement menacés, comme le montrent les enquêtes menées auprès des membres de Laufbahnswiss.

Toutes les bonnes expériences que les institutions cantonales de conseil et d'insertion ont eues avec des entreprises privées n'ont pas été prises en compte. **Les recommandations d'une étude de la Haute école spécialisée de Coire³, que le SEFRI a elle-même commandée et qui recommande l'implication de particuliers, n'ont pas été suivies par la KBSB et le SEFRI dans leur stratégie Formation professionnelle 2030.**

Dans le cas de S&B Institut, la nouvelle doctrine des cantons a eu pour conséquence que le CSFO, sous prétexte qu'il ne faisait que suivre les mandats de la CDOPU, a rendu pratiquement impossible, avec ses propres produits financés par l'impôt, les offres jusqu'alors soutenues par le secteur privé. Il n'était plus question de lutter à armes égales entre les services d'orientation professionnelle privés et publics. Toutes les tentatives de S&B Institut pour de nouvelles formes de coopération ont été rejetées. Au motif qu'aucun prestataire privé ne devait être favorisé, le CSFO refusait toute coopération avec des prestataires privés, mais sans faire de distinction. **La collaboration de 38 ans avec le prestataire privé S&B Institut a été résiliée unilatéralement en 2021 par le CSFO, sous l'égide de la CDIP. Laufbahnswiss se demande si cette résiliation de la coopération est légale, d'autant plus que plusieurs cantons et leurs institutions souhaitent et utilisent expressément les supports d'apprentissage de l'Institut S&B et les services complémentaires des conseillers d'orientation privés (supervision, séminaires, formations).**

La Confédération a également joué un rôle peu glorieux dans cette affaire, car elle s'est entendue de manière définitive avec les cantons en invoquant la loi sur la formation professionnelle, alors qu'elle pourrait en fait - comme dans le domaine de la

formation continue - tout à fait veiller à ce que les prestataires de services privés et publics soient sur un pied d'égalité. Le projet national viamia, qui devait permettre aux adultes ayant des problèmes sur le marché du travail d'accéder gratuitement à des prestations de conseil, est une expression claire de cette attitude. **viamia a été mis en œuvre sans participation significative du secteur privé. Et ce, malgré les décennies d'expérience de l'OPUC privée avec ce groupe cible et les outils déjà disponibles et éprouvés.** Le projet viamia a été lancé à l'origine pour atteindre les personnes qui ne s'adresseraient pas autrement (peut-être pour des raisons de coûts) à un service public d'orientation professionnelle. C'est précisément ce groupe cible qui n'a pas été atteint jusqu'à présent, mais de nombreuses personnes bien formées qui profitent volontiers de l'offre gratuite. Plus d'informations dans le Rapport Final du 5.3.2024. ([Rapport final.pdf](#))⁴ Est-ce là un service public utile ? Les médecins et les avocats doivent-ils à l'avenir, comme l'a récemment mentionné le président de la CDOPU, Daniel Reumiller, dans une interview d'ALPHA, pouvoir se rendre gratuitement à l'orientation professionnelle publique ? En contrepartie, les personnes peu instruites et les jeunes qui votent pour la première fois restent sur le carreau. **Nous avons du mal à croire que ce soit là la volonté d'une société adulte et responsable.**

4 Pourquoi l'orientation professionnelle universitaire et de carrière privée est-elle importante pour l'orientation professionnelle à l'échelle nationale ?

Le bref aperçu historique et l'exemple illustratif de S&B Institut ont montré que les organismes privés ont apporté de nombreuses contributions positives en faveur de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière en Suisse. Dans le contexte des évolutions qui se sont déjà produites ou qui se dessinent, l'OPUC privée **devrait continuer à occuper sa place particulière dans le paysage de l'orientation.**

Si l'on considère les changements intervenus ces dernières années, on peut les résumer pour l'essentiel par les mots-clés suivants : professionnalisation, académisation, cantonalisation et monopolisation publique.

Il faut se féliciter de la **professionnalisation** croissante du travail des conseillers et conseillères d'orientation au cours des dernières années. Cela s'explique d'une part par la formation des spécialistes concernés et d'autre part par le fait que les exigences liées à ce travail ont tout simplement augmenté. **L'importance de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière s'est nettement accrue au vu des profonds changements attendus dans le monde du travail en raison de la numérisation et de l'intelligence artificielle.** Le besoin croissant de prestations de conseil qui en résulte peut également être couvert en grande partie par des prestataires privés, ce qui permet de préserver les ressources publiques.

Les structures et les offres plus professionnelles, mais aussi les voies d'accès à l'orientation professionnelle élevées au niveau universitaire présentent cependant aussi des zones d'ombre. Ainsi, les milieux économiques critiquent régulièrement le manque d'orientation pratique des conseillers et conseillères, leur manque de proximité avec les entreprises ainsi que leur tendance à psychologiser les situations des jeunes et des adultes qui, au fond, n'ont besoin que d'un soutien bien réel et concret. **L'académisation de la profession de conseiller et conseillère en orientation professionnelle, universitaire et de carrière** n'a pas seulement profité à la réputation et à l'acceptation de l'orientation professionnelle. Les conseillers et conseillères privés, qui sont confrontés à une concurrence acharnée, pourraient donner de précieuses impulsions grâce à leur degré d'orientation client et pratique qui a toujours été élevé.

Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, **la cantonalisation de l'OPUC, qui a été réalisée en 2002 avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle, est en principe correcte.** Rétrospectivement, on peut toutefois se demander s'il était judicieux que la Confédération se retire presque entièrement de l'orientation professionnelle avec la loi sur la formation professionnelle de 2002. La cantonalisation de l'OPUC a en tout cas entraîné une forte augmentation de la charge bureaucratique liée à la coordination et aux accords intercantonaux. Les ressources en personnel des services d'orientation cantonaux, et donc les coûts significatifs, ont également nettement augmenté. **Si les organismes privés entrent en saine concurrence avec les centres d'orientation publics, cela devrait avoir un effet modérateur sur les coûts.**

Nous avons déjà expliqué que la monopolisation de la tâche "orientation professionnelle et de carrière" par les services publics d'orientation n'a jamais été dans l'esprit du législateur. En Suisse, le fait que les organismes privés et publics se fassent une saine concurrence (tout en coopérant) a toujours fait ses preuves. Les services privés d'orientation professionnelle sont prêts à le faire. **Il faut toutefois un signal clair de la part du monde politique, à savoir que l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est certes une tâche qui incombe aux cantons, mais qu'une certaine concurrence (à armes égales) entre les organismes privés et publics est souhaitable.**

5 Conclusion - Importance des OPUC privés pour le marché de l'éducation et du travail en 2030

Pendant des décennies, les services privés et publics d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) ont marqué et développé l'orientation professionnelle en Suisse dans le cadre d'une coexistence et d'une collaboration judicieuses et fructueuses. Le fait que l'orientation professionnelle soit devenue au fil du temps une mission principalement publique et qu'elle doive continuer à se développer n'est pas remis en question ici.

La nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, qui a confié aux cantons la responsabilité de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière depuis 2002, est également correcte sur le fond, même si elle a entraîné une augmentation massive des efforts de coordination et des coûts au niveau suisse.

Il n'est toutefois pas acceptable que les organes des cantons, en premier lieu la CDIP, notamment sa commission spécialisée, la CDOPU et le CSFO, interprètent la responsabilité qui leur a été confiée par la loi en 2002 en matière d'orientation professionnelle de telle sorte que les organismes privés soient de plus en plus marginalisés et même menacés dans leur existence.

C'est une erreur massive de ne pas inclure l'expertise de l'orientation professionnelle privée, avec ses outils éprouvés, dans des projets nationaux tels que *viamia*, en comparaison avec les offres nouvellement créées de l'OPUC public. On rate ainsi l'occasion de comparer les outils. Le développement de supports pédagogiques privés reconnus et éprouvés dans toute la Suisse a été rendu plus difficile et exclu de la concurrence existante jusqu'à présent. Cela entraînera inévitablement une augmentation des coûts de l'orientation professionnelle publique.

L'histoire de l'orientation professionnelle montre plus que clairement que la force d'innovation et le développement des offres de conseil ont toujours été le fait d'organismes privés - pour le bien de l'ensemble de l'orientation professionnelle et de carrière. **Les OPUC privées dont la formation est reconnue par la Confédération doivent faire partie de la stratégie de Formation professionnelle et l'orientation professionnelle 2030 ». Eux et leurs clients doivent également pouvoir bénéficier de projets fédéraux et cantonaux. Laufbahnswiss peut garantir, grâce à un registre nominatif, qui parmi ses membres possède une formation reconnue au niveau fédéral et doit également bénéficier de cet argent des contribuables.**

À l'instar de la situation dans la formation continue, où les organismes privés et publics assument chacun leur propre rôle, le rôle du privé dans l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière doit également être fixé et garanti par la loi. **En fin de compte, le partenariat public-privé permet d'obtenir de meilleurs résultats et de définir plus clairement le service public.**

Il est justifié de compléter l'article 49a LFP de manière à ce que le rôle des organismes privés soit reconnu et formalisé. Les services d'orientation professionnelle privés qualifiés se sont établis au cours des dernières années, sont des prestataires importants pour l'économie nationale et doivent pouvoir travailler aux côtés des organismes publics à des conditions équitables et dans le cadre d'une coopération judicieuse. Malheureusement, le parl. L'initiative de la RS Noser 23.405 puis la motion de la Commission de la SECC-S 23.4347 exprimée de manière étroite au Conseil des États. Cela s'explique principalement par le fait que la CDIP et le Conseil fédéral ont sous-estimé la gravité de nos préoccupations légitimes. Notre objectif est tout simplement de renforcer l'orientation professionnelle suisse grâce à notre coopération légitime

En effet, comme l'ont montré l'audition des parties le 20 novembre 2023 et le débat au Conseil des États le 4 mars 2024, ni le Conseil fédéral ni la CDIP n'ont de stratégie pour garantir l'équivalence de l'orientation professionnelle publique et privée. Ils n'ont pas non plus de plan jusqu'à présent sur la manière dont ils veulent impliquer le secteur privé dans les projets financés par l'argent des contribuables.

Tant que cet article de la loi n'est pas corrigé, il y aura une interdiction de facto d'exercer la profession pour un groupe de professionnels qui sont formés pour le compte et sous le patronage du Conseil fédéral et qui veulent jouer un rôle tout aussi important sur le marché de la formation que sur le marché du travail.

Laufbahnswiss ne renoncera pas à se battre avec ses alliés, les politiciens de tous les partis et diverses associations pour un article de loi correspondant qui garantisse à long terme une coopération égale entre l'orientation de carrière publique et privée. Un réexamen de la fonction publique incontestée et du mandat de performance y sont une condition sine qua non plus. En nous engageant en faveur de l'équivalence, nous nous engageons en faveur du développement durable et d'une orientation professionnelle, d'études et de carrière suisse rentables et efficaces.

Laufbahnswiss, février 2025

Sources

¹Heiniger, F. (2003). Vom Lehrlingspatronat zum Kompetenzzentrum für Berufsberatung. 100 Jahre SVB. Zürich: Schweiz. Verband für Berufsberatung, SVB

²Summermatter, Heinrich (2009), das Ende des Schweizerischen Verbandes für Berufsberatung, SVB, Online-Publikation. [Verbandsarchiv Schweizerischer Verband für Berufsberatung](http://www.bildungsgewerkschaften.ch/downloads/svb_ende_09-1.doc) URL: http://www.bildungsgewerkschaften.ch/downloads/svb_ende_09-1.doc [11.9.2012]

³[Studie Berufsberatung 4.0 – Der zukünftige Einsatz von ICT mit Fokus auf die Information und Interaktion in den kantonalen Beratungszentren \(berufsbildung2030.ch\)](http://berufsbildung2030.ch)

⁴*ECOPLAN, Rapport Final-05.03.2024, Evaluation de *viamia*, Mise en œuvre et effets de l'offre, [Rapport final.pdf](#)*

Schmid, R. (2018 -2025) Documents justificatifs de S&B Instituts für Berufs- und Lebensgestaltung. Bülach